



**Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts
déposée le 20 mars 2018**

« Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans »

Lausanne, le 12 septembre 2019

Rappel de l'interpellation

«Les jeux olympiques de PyeonChang viennent de se terminer, et malgré les bons souvenirs des nombreuses médailles suisses, le bilan écologique de ces jeux ne peut pas être réjouissant : ces jeux qui étaient présentés sous un drapeau « durable » ont requis l'abattage de plus de 50'000 arbres dans une forêt ancienne et protégée. Dans le même esprit « durable », les prochains jeux de Pékin en 2022 présentent déjà à ce jour des dépassements de budget faramineux.

Plus proche de chez nous, le compte à rebours pour le début des JOJ 2020 à Lausanne a été déposé il y a peu de temps au Flon, nous rappelant que ce grand événement commencera dans moins de deux ans. Ces jeux ont également été présentés comme « responsables » et « à taille humaine » et « qu'ils s'inscrivent dans une vision durable, respectueuse de l'environnement (...) ». Un crédit de CHF 8 millions avec une garantie de déficit au Comité d'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (COJOJ) a été approuvé par le Conseil communal (préavis N° 2016/21). En cas de dépassement de plus de CHF 100'000.- en faveur du COJOJ, un crédit complémentaire devra être sollicité par le biais d'un préavis.

Au vu des derniers développements concernant les infrastructures initialement prévues, et afin de mettre tout en œuvre pour éviter des jeux qui nous rappellent d'autres événements internationaux (cités ci-dessus) ou plus locaux (« Champions »), nous posons les questions suivantes à la Municipalité ».

Introduction

L'organisation des Jeux Olympiques – Jeux de la Jeunesse ou Jeux « classiques » – repose sur un double budget : celui des infrastructures et le budget d'exploitation des jeux à proprement parler. Le premier est l'affaire des collectivités seules qui ont en charge la réalisation des équipements liés aux jeux : équipements sportifs, autres infrastructures liées aux jeux (centre de presse, village olympique) et infrastructures générales (transports notamment). C'est le cas avec les Jeux de la Jeunesse (JOJ) 2020 qui ont impliqué la réalisation de divers équipements, à commencer par le village olympique (Vortex à Chavannes) et le centre de glace de Malley – Vaudoise aréna. Ces réalisations ont fait l'objet de plans de financement spécifiques, en relation avec l'utilisation des équipements après les jeux, aussi bien pour le Vortex que pour la Vaudoise aréna de Malley, où le financement a pu être mutualisé entre la Ville de Lausanne, de Prilly et de Renens, ainsi que l'État et les Communes de Lausanne Région.

Le budget des jeux à proprement parler fait l'objet d'un contrat entre les organisateurs et le Comité International Olympique (CIO). Il implique la participation financière du CIO et de différents niveaux institutionnels (Confédération, Canton, Villes) et intègre aussi des recettes privées (sponsoring) et des recettes commerciales. Le contrat signé avec le CIO implique que la ville organisatrice doit garantir la



couverture d'un déficit éventuel sans limite. Par ailleurs, le CIO prend en charge certaines prestations liées aux Jeux, mais ne faisant pas partie du budget de ceux-ci, notamment en ce qui concerne la production et la diffusion d'images.

Budget prévisionnel

Le dossier de faisabilité d'organisation de JOJ tablait sur un budget de CHF 36 millions.

Après l'attribution des JOJ 2020 à Lausanne, en juillet 2015, le dispositif d'organisation a été mis en place avec pour mission de délivrer les Jeux, selon les conditions définies. Cette tâche impliquait bien évidemment aussi le passage d'un budget prévisionnel et estimatif à un budget définitif ainsi que le suivi financier du projet. La structure de conduite financière et les procédures de contrôle seront détaillées ci-après.

Sur le plan financier, le budget a donc été affiné et adapté à la réalité de l'organisation d'une telle manifestation. Le travail d'adaptation a aussi bien concerné les postes de dépenses et recettes qui ont été consolidés que l'évolution de la structure du plan comptable qui a été considérablement modifiée, notamment de manière à pouvoir intégrer les prestations en nature, tant au niveau des recettes que des dépenses.



Le budget d'organisation se présente désormais comme suit :

Recettes	Etat septembre 2019
Subventions et contributions des institutions	34'160'000,00
Ventes	915'000,00
Partenaires	1'720'000,00
Prestations en nature des partenaires	4'130'000,00
Autres et divers	640'000,00
Total des recettes	41'565'000,00
Dépenses	
Infrastructure et équipement des sites, épreuves, cérémonies	7'710'000,00
Village Olympique de la Jeunesse	3'040'000,00
Centre principal des médias	480'000,00
Personnel et bénévoles	10'360'000,00
Technologie	3'750'000,00
Programme éducatif et animations	1'440'000,00
Relais de la torche	510'000,00
Services médicaux et contrôle anti dopage	530'000,00
Nourriture et boissons	2'660'000,00
Transport	1'190'000,00
Sécurité	655'000,00
Publicité et promotion	4'150'000,00
Frais de fonctionnement (administration)	1'180'000,00
Activités et coordination pré-Jeux Olympiques de la Jeunesse	110'000,00
Sous-total	37'765'000,00
Réserve	3'780'000,00
Total des charges	41'545'000,00
dont valorisation prestation en nature sous forme d'activation	1'660'000,00
Total net	39'885'000,00
Bénéfice net	20'000,00

Un budget adapté et maîtrisé

Quatre ans après la décision d'attribution des Jeux à Lausanne et moins de six mois avant la tenue de la manifestation, le budget actuel se monte à CHF 41.5 millions, dont CHF 1.6 millions de prestations en nature, impactant aussi bien les recettes que les dépenses. Le budget net établi se monte donc à CHF 39.885 millions de francs. Le budget définitif est donc très proche du budget initial (écart de l'ordre de 10%), tenant pourtant compte d'une part du maintien de la réserve de CHF 3.78 millions pour divers et imprévus, dont au moins CHF 3 millions non entamés à ce jour, et d'autre part d'importantes évolutions de projets, inhérentes aux grandes manifestations :

- augmentation du nombre des participants attendus et présence élargie de compétiteurs. Cet accroissement sera toutefois limité par la mise en place de la venue des participants en deux vagues successives ;
- organisation d'épreuves supplémentaires (bob et luge à St-Moritz) ;
- prise en considération de dépenses nouvelles, initialement non planifiées, en particulier les charges liées à la retransmission des épreuves et, plus généralement, des frais technologiques ;
- augmentation des frais de sécurité et d'exploitation des villages du fait d'une dispersion des épreuves plus importante que prévu dans le projet initial ;
- coûts supplémentaires liés aux frais des bénévoles ;
- augmentation des projets liés au volet pédagogique ;
- renonciation à la billetterie : toutes les compétitions seront gratuites, à l'exception des cérémonies d'ouverture et de clôture ;
- renonciation à la contribution des communes – hôtes ;
- diminution du budget sponsoring, en raison des limites économiques du potentiel de l'opération et des règles sur l'agrément de sponsors potentiels.

Les recettes ont également été adaptées : le CIO a augmenté sa contribution dans une proportion significative ; le Canton allouera CHF 1 million supplémentaire. Par symétrie de l'effort, la Ville apportera une contribution analogue. La différence de ces montants additionnés avec la hausse des charges compense des variations de moindre importance d'autres recettes. Pour la Ville de Lausanne, cette contribution ne représente pas une charge additionnelle pour le budget 2019 dans la mesure où une provision correspondante a été validée dans les comptes 2017. Un crédit supplémentaire entièrement compensé sera dès lors sollicité auprès du Conseil communal, dans le cadre des crédits supplémentaires 2^e série. Il convient en outre de saluer l'engagement du CIO en faveur du projet. La hausse significative de sa contribution à l'organisation de la manifestation a permis de limiter l'impact financier pour les collectivités organisatrices, sans compter les frais directs engagés, hors budget du Comité d'organisation, en particulier les frais de production audiovisuelle et de retransmission des épreuves sur la chaîne olympique qui contribueront à la visibilité des Jeux et au rayonnement de Lausanne.

Le budget actualisé peut donc être considéré comme consolidé et prudent. Outre la réserve pour divers et imprévus de CHF 3.78 millions indiquée ci-dessus, il présente un degré de certitude de plus de 98%. En effet, les seuls revenus aujourd'hui non encore confirmés à 100% se montent à environ CHF 690'000.- et concernent principalement les recettes de billetterie des cérémonies d'ouverture et de clôture, la revente de certains matériaux après les Jeux et les recettes provenant des produits dérivés.

Compte tenu de ces éléments et des mécanismes de suivi et de contrôle financier mis en place, les pouvoirs publics, avec un fort soutien du CIO, se sont donnés le maximum de garanties pour que



l'équilibre budgétaire de la manifestation soit tenu et que les collectivités n'aient pas à activer leur garantie de déficit.

Le soutien financier en valeur et en services du CIO à l'édition des JOJ 2020 est le plus important jamais apporté avec un montant de plus de CHF 29 millions au total, dont environ CHF 10 millions intégrés au budget de la manifestation, tant en contribution financière qu'en prestations. L'appui du CIO comprend notamment :

- la prise en charge de l'hébergement et des repas de l'ensemble des athlètes et officiels de délégations demeurant aux villages olympiques de Lausanne et St-Moritz ainsi que sur les sites ;
- une contribution significative au programme d'éducation des athlètes proposé par Lausanne 2020, par l'UNIL et d'autres partenaires ;
- la conception et la fourniture du site web et des applications digitales en vue des Jeux ;
- la mise à disposition de plusieurs ressources de personnel qualifié au sien du Comité d'organisation ;
- la production télévisuelle des jeux et la distribution internationale des images ;
- un soutien significatif aux projets de communication et un apport de ressources qualifiées dans ce domaine.

Procédures et gouvernance financière

L'ampleur du budget de la manifestation et son caractère inédit ont incité le Comité exécutif, en collaboration étroite avec la Ville de Lausanne et l'État de Vaud à mettre en place un dispositif de suivi financier rigoureux.

Sur le plan de la gouvernance, le Comité exécutif et son bureau traitent du suivi financier lors de chaque séance. Ils se sont adjoints les services du chef du service d'analyse et gestion financière (SAGEFI) du Canton de Vaud. En outre, le contrôle des finances de Lausanne (CFL) établit un audit annuel intégrant un point consacré au budget et au suivi budgétaire des JOJ.

Le budget annuel est validé par le Comité exécutif et par l'Assemblée générale, organes où siègent des représentants de la Municipalité et de l'État de Vaud. En outre, chaque mois la Direction générale des JOJ et le SAGEFI évaluent les besoins en liquidité pour le mois suivant et les demandes de fonds sont effectuées sur cette base.

Sur le plan opérationnel, le Comité d'organisation s'est doté d'un directeur financier professionnel. Sous son égide, le suivi mensuel du budget des JOJ est préparé par la Direction Générale des JOJ et revu chaque mois par le Service d'analyse et de gestion financière (SAGEFI) du Canton de Vaud. L'évolution des dépenses est présentée lors de chaque séance du bureau et du Comité exécutif. En termes de gestion opérationnelle, un suivi détaillé des postes de charges est effectué, notamment par comparaison du réalisé et du budget en fin de mois et par comparaison du réalisé et des engagements connus au regard du budget en fin d'année.

L'état actuel du budget ainsi que les procédures mises en place laissent penser à la Municipalité que les risques de l'opération sont réduits au minimum, clairement identifiés pour ceux qui subsisteraient et maîtrisés.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :



Question 1 : La Municipalité est-elle impliquée dans le suivi régulier du budget des JOJ ?

Si la Municipalité n'est pas impliquée en tant que telle, ses représentants au Comité exécutif, le syndic, le directeur des sports et de la cohésion sociale ainsi que la directrice du logement, de l'environnement sont directement impliqués, au même titre que les représentants de l'État de Vaud et des autres entités représentées au sein du Comité exécutif. Le directeur des sports et de la cohésion sociale siège également au bureau des JOJ 2020. La Municipalité est régulièrement tenue au courant de la conduite du projet, et en particulier de ses aspects financiers.

Question 2 : Comment s'assure-t-elle qu'il est et sera respecté ?

Les informations transmises à la Municipalité par ses représentants ainsi que différentes instances de contrôle, y compris le CFL, permettent à la Municipalité de s'assurer du respect du budget dans les meilleures conditions possibles.

Question 3 : La Municipalité peut-elle informer ce Conseil, à intervalles réguliers, de l'avancement des coûts engendrés par rapport au budget initial ?

La Municipalité rappelle que l'organisation des Jeux est le fait d'une structure autonome qui n'appartient pas à l'administration communale. C'est cette association, dont sont membres la Ville, le Canton et Swiss Olympic, qui porte la responsabilité de l'organisation mais aussi de l'information sur les finances. La Municipalité peut relayer les informations dont la diffusion est validée au préalable par le Comité d'organisation. Dans cette mesure, la Municipalité estime avoir informé le Conseil au travers de la réponse à la présente interpellation.

Question 4 : Quelles précautions la Municipalité a-t-elle prise pour que la garantie de déficit octroyée ne devienne pas un gouffre ?

Même s'il n'est évidemment pas possible de donner une assurance à 100% et qu'il convient de rester prudent, la Municipalité estime que l'ensemble du dispositif décrit précédemment, à commencer par la qualité des projections, ainsi que les décisions prises en matière de financement devraient prémunir les collectivités publiques d'un risque de déficit.

Question 5 : Comment la Municipalité s'assurera-t-elle que les impacts liés à l'organisation des jeux sur l'environnement seront réduits au minimum ?

Les JOJ 2020 ont dès le départ souhaité faire une place de choix aux questions d'innovation et de durabilité dans le cadre de l'organisation de l'événement. Le Comité d'organisation des JOJ (COJOJ) a finalisé, avec le soutien de l'Université de Lausanne, la stratégie de durabilité des JOJ Lausanne 2020. Celle-ci se fonde sur les expériences accumulées lors des dernières éditions des JOJ d'hiver à Innsbruck, en 2012, et à Lillehammer, en 2016, mais également sur les éléments méthodologiques développés ces dernières années, notamment les rapports de développement durable de la Global Reporting Initiative (GRI) et son supplément sur les événements.

Conformément aux prescriptions de la GRI, les principales parties prenantes de l'événement, soit le COJOJ, la Ville de Lausanne, le Canton de Vaud, Swiss Olympic et le CIO, ont été consultés en vue de déterminer les sujets clés les plus importants et les plus pertinents en matière de gestion durable de cet événement, sur la base d'une trentaine de propositions de thèmes issus du GRI dans les domaines de l'économie, du social et de l'environnement.

Sur la base de cette analyse, le COJOJ a déterminé les sujets clés sur lesquels il entend mettre l'accent en matière de durabilité. Un travail spécifique a été conduit, en lien avec les principaux partenaires de l'événement, en vue de mettre en œuvre des actions concrètes dans les domaines retenus.



Ces « lignes forces et propositions concrètes » ont été publiées en septembre 2018. Cet outil permet au Comité exécutif d'avoir un suivi régulier sur les réalisations accomplies en matière de durabilité d'ici au déroulement des JOJ. Le préavis N° 2019/37 répondant au postulat de M. Yves Ferrari, déposé le 18 mars 2014, fournit de plus amples renseignements.

En outre, le Comité exécutif a mis en place un Conseil de l'innovation et de la durabilité, entité composée de spécialistes de ces domaines, qui se réunit une à deux fois par année, et qui a un rôle consultatif en vue de conseiller et offrir un regard critique sur le dispositif mis en place par le COJOJ en matière de durabilité.

Question 6 : Quand la Municipalité a-t-elle l'intention de répondre au postulat de M. Yves Ferrari et consorts du 18 mars 2014 « Des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) qui intègrent véritablement la durabilité environnementale... Un pas de plus vers la société à 2'000 W. » ?

La Municipalité a répondu à ce postulat dans le cadre du rapport-préavis N° 2019/37 adopté le 12 septembre 2019.

Question 7 : Un rapport de durabilité selon les lignes directrices du Global Reporting Initiative G4 Sector Disclosure « Event Organizers » est-il prévu ?

Oui, comme l'indique la réponse à la question n° 5.

Question 8 : A quels intervalles les COJOJ, dont font partie plusieurs membres de la Municipalité, se réunit-il ?

Le Bureau du COJOJ se réunit une fois par mois, alors que le Comité exécutif se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent mais au moins quatre fois par année.

Question 9 : L'association COJOJ a-t-elle mis en place un système de contrôle interne et, si oui, lequel ?

Le système de contrôle interne de l'association a été documenté et aborde les chapitres suivants :

- présentation du projet ;
- structure de Lausanne 2020 ;
- documents clés ;
- réunions importantes ;
- séparation des tâches ;
- séparation des tâches par processus : achats, salaires, comptabilité et trésorerie ;
- compétences financières ;
- analyse des risques.

Le règlement de fonctionnement, validé par le Comité exécutif, définit les exigences en termes de séparation des tâches et des compétences financières, liées à la gestion des comptes et de la trésorerie.

Une revue des risques est en outre régulièrement effectuée avec le CIO, via les réunions suivantes :

- technical meeting mensuel ;
- project review trimestrielle ;
- commission d'évaluation bisannuelle.



Question 10 : Est-ce que les comptes de l'association sont audités régulièrement par un organisme indépendant ?

Les comptes de l'association sont audités tous les ans par le CFL (contrôle restreint). Le rapport d'audit sera finalisé au 31 décembre 2019.

Question 11 : Est-ce que la Municipalité peut nous fournir les résultats de ces audits ?

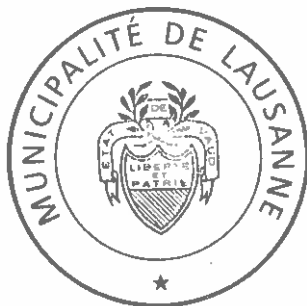
Conformément à l'article 21 alinéa 3 de la directive du CFL, le rapport d'audit établi par le CFL est accessible aux membres de la Commission des finances et de la Commission de gestion. Le rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint est destiné à l'assemblée générale du COJOJ. Ce rapport est propriété du COJOJ qui doit décider quelle diffusion il entend lui donner.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Sara Gnoni.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 12 septembre 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter